

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
outre-mer

**Décision n° 50678 du 14 novembre 2016 portant promotion  
de sous-officiers de réserve du commandement de la gendarmerie de la Polynésie française**

NOR : INTJ1627020S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 50677 du 14 novembre 2016 (NOR : INTJ1627019S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2016:

**Taua** Heimana

NIGEND : 196 879

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 novembre 2016.

*Le général de division,  
commandant la gendarmerie outre-mer,*  
L. LUCAS